

Prise de position

Les obstacles à la coopération transfrontalière



Réponse de la MOT à la consultation publique de la Commission européenne: Surmonter les obstacles dans les régions frontalières

Version
17 décembre 2015

Réponse de la MOT à la consultation publique de la Commission européenne: Surmonter les obstacles dans les régions frontalières

I. INTRODUCTION

La Commission européenne a lancé une consultation le 21 septembre 2015 sur le thème « Surmonter les obstacles dans les régions frontalières ».

La Mission Opérationnelle Transfrontalière félicite la Commission européenne pour cette initiative très opportune car le potentiel de la coopération transfrontalière est loin d'être réalisé et de nombreux obstacles demeurent. Elle publie la présente position afin d'exprimer son point de vue sur la question des obstacles à la coopération transfrontalière, à la fois en répondant au questionnaire en ligne, ainsi qu'en réponse libre (réponses longues aux questions posées – voir présent document).

Présentation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) :

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, créée en 1997, est à la fois une association et une structure interministérielle qui a pour objectif principal de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers. Ses missions sont l'assistance opérationnelle aux porteurs de projets transfrontaliers (montage de projets, structuration juridique, études, etc.), la mise en réseau, l'aide à la définition de stratégies d'ensemble en matière de coopération transfrontalière et la conduite de projets européens. Elle réunit au sein de son réseau des collectivités territoriales et leurs groupements, des associations, des structures transfrontalières, des grandes entreprises, des Etats... impliqués dans la coopération transfrontalière et situés de part et d'autre des frontières. Elle compte une soixantaine d'adhérents, issus de 11 pays européens.

Site Internet : www.espaces-transfrontaliers.eu

II. REPONSE AU QUESTIONNAIRE (version longue)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Ces 25 dernières années, l'Union européenne a investi dans la coopération transfrontalière par l'intermédiaire d'Interreg, un instrument destiné à financer le développement régional par-delà les frontières. Malgré tous les progrès accomplis, de nombreux obstacles persistent, dont beaucoup ne peuvent être levés grâce au seul financement d'Interreg.

Aussi cette consultation a-t-elle pour principal objectif de recueillir l'expérience et l'avis des citoyens, des experts et des autres principaux acteurs concernés, afin d'obtenir une vue d'ensemble des obstacles qui persistent et de leurs répercussions sur la vie quotidienne des personnes et des entreprises dans les régions frontalières.

Les résultats seront publiés en ligne. Ils contribueront également, dans le cadre d'une étude, à formuler des conclusions et des suggestions concrètes sur la façon dont l'UE et ses partenaires peuvent réduire les obstacles restants.

Veuillez lire le document de référence pour en savoir plus sur cette consultation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. En quelle qualité répondez-vous à ce questionnaire?

- En tant que particulier
- En tant que travailleur indépendant
- Pour le compte d'une entreprise
- Pour le compte d'un groupe d'intérêts paneuropéen
- Pour le compte d'une autorité publique
- Pour le compte d'une organisation**
- Pour le compte d'un établissement universitaire/institut de recherche
- Autre - Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser en quelle qualité vous répondez à ce questionnaire - 50 caractère(s) maximum

Votre nom ou celui de l'entreprise/organisation/institution pour le compte de laquelle vous répondez
- 50 caractère(s) maximum

Mission Opérationnelle Transfrontalière

Si votre organisation est inscrite au registre de transparence, veuillez mentionner votre numéro d'identification.

Si votre organisation n'est pas encore enregistrée, vous pouvez le faire maintenant. Revenez ensuite sur cette page afin de soumettre votre contribution en tant qu'organisation enregistrée. Les réponses des organisations non enregistrées seront publiées séparément. Les organisations non enregistrées sont invitées à soumettre leurs contributions ici. Pour en savoir plus sur le registre de transparence, cliquez ici.

- Oui**
- Non

Veuillez indiquer votre numéro d'identification au registre.

17805418771-81

2. Votre nom ou celui de l'entreprise/organisation/institution pour le compte de laquelle vous répondez

Jean Peyrony, Directeur général

3. Adresse électronique de contact

mot@mot.asso.fr

4. Dans quel pays résidez-vous ou votre entreprise/organisation/institution est-elle établie actuellement?

BE - Belgique - België	FR - France	HU - Magyarország	SK - Slovensko
BG - България - Bulgaria	HR - Hrvatska	MT - Malta	FI - Suomi - Finland
CZ - Česká Republika	IE - Ireland - Eire	NL - Nederland	SE - Sverige
DK - Danmark	IT - Italia	AT - Österreich	UK - United Kingdom
DE - Deutschland	CY - Κύπρος - Kýpros	PL - Polska	IS - Iceland
EE - Eesti	LV - Latvija	PT - Portugal	LI - Liechtenstein
EL - Ελλάδα - Ellada	LT - Lietuva	RO - România	CH - Switzerland
ES - España	LU - Luxembourg	SI - Slovenija	NO - Norge
Autre* :			

* Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser dans quel pays vous résidez ou votre entreprise/organisation/institution est établie actuellement.

5. Langue utilisée pour remplir le questionnaire

български (bg)	français (fr)	polski (pl)
čeština (cs)	hrvatski (hr)	português (pt)
dansk (da)	italiano (it)	română (ro)
Deutsch (de)	latviešu valoda (lv)	slovenčina (sk)
eesti keel (et)	lietuvių kalba (lt)	slovenščina (sl)
ελληνικά (el)	magyar (hu)	suomi (fi)
English (en)	Malti (mt)	svenska (sv)
español (es)	Nederlands (nl)	

6. Comment devons-nous publier votre contribution?

- Intégralement (vous consentez à la publication de toutes les informations contenues dans votre contribution, y compris votre identité)**
- Anonymement (vous consentez à la publication de toutes les informations contenues dans votre contribution, hormis votre nom/le nom de votre organisation, l'adresse électronique/de contact fournie et le numéro d'identification au registre de transparence)
- Aucune publication (votre réponse ne sera pas publiée et ne sera utilisée qu'au sein de la Commission)

7. Votre organisation est-elle spécialisée dans la coopération transfrontalière ou dans la suppression (partielle ou totale) des obstacles transfrontaliers?

- Oui**
- Non
- Je ne sais pas/sans objet

OBSTACLES TRANSFRONTALIERS

1. Comment percevez-vous la frontière dans votre région?

- Comme une chance
- Comme un obstacle
- Elle n'a pas d'incidence
- Autre - Si vous avez répondu «Autre», veuillez expliquer comment vous percevez la frontière dans votre région - 50 caractère(s) maximum :**
Comme une chance, comme un obstacle, comme laboratoire de l'intégration et de la citoyenneté européenne
- Je ne sais pas

2. Votre région est-elle concernée par les obstacles transfrontaliers suivants?

Explication

Oui = cet obstacle concerne ma région

Non = cet obstacle ne concerne pas ma région

S.O. = Je n'ai pas d'avis/je ne sais pas

	Oui	Non	S.O.
Difficultés d'accès: «Il est impossible de passer la frontière, car il n'y a pas de pont/tunnel», «Traverser la frontière prend trop de temps», «Il n'y a pas de bus ou de trains traversant la frontière (ou leur fréquence est insuffisante)», etc.	X	X	
Obstacles linguistiques: «Je ne parle pas la langue parlée de l'autre côté de la frontière», «Les gens parlent une autre langue là-bas», etc.	X		

Obstacles juridiques et administratifs: «Les systèmes fiscaux/de pensions nationaux sont différents», «Mes qualifications professionnelles ne sont pas reconnues au-delà de la frontière», «Je ne suis pas autorisé(e) à accéder à certains services médicaux/programmes d'enseignement», etc.	X		
Manque de confiance: «Je ne fais pas confiance aux gens qui sont de l'autre côté de la frontière», etc.	X	X	
Disparités économiques: «C'est trop cher de l'autre côté de la frontière», «Les situations économiques sont trop différentes de part et d'autre de la frontière», etc.	X	X	
Différences socioculturelles: «Je n'aime pas la société telle qu'elle fonctionne de l'autre côté de la frontière», «Je peux mieux faire valoir mes droits de ce côté-ci de la frontière», etc.	X	X	
Volonté de collaboration des pouvoirs publics: «Les responsables politiques locaux ne semblent pas intéressés par la collaboration», «Les questions transfrontalières ne font pas partie du débat politique», etc.	X	X	
Autre - Si vous avez répondu «Autre», veuillez indiquer l'obstacle/les obstacles concerné(s) - 100 caractère(s) maximum : L'étude réalisée par l'ISIG pour le Conseil de l'Europe identifie 6 catégories de facteurs de persistance des obstacles transfrontaliers, qui recoupent plus ou moins les catégories ci-dessus. La plupart des territoires transfrontaliers présentent simultanément plusieurs de ces obstacles, de façon évolutive dans le temps, et ceux-ci ne sont jamais résolus une fois pour toutes (par exemple, la langue ou la méfiance).	X		

3. Veuillez sélectionner au maximum 3 obstacles de la question précédente. Choisissez ceux dont vous estimez qu'ils posent le plus de problèmes dans votre région.

Explication: indiquez la forme prise par cet obstacle/ces obstacles dans votre région et expliquez ses/leurs conséquences sur votre vie quotidienne. Utilisez un cadre par obstacle.

Obstacle 1 - 500 caractère(s) maximum

NB : ce qui suit est un constat général, qu'il faut décliner et nuancer pour chaque territoire transfrontalier.

Obstacles liés à la frontière, en tant que séparation entre 2 systèmes nationaux (politiques/institutionnels, technico/administratifs/fonctionnels, économiques etc.)

- ≡ Dissymétrie institutionnelle de part et d'autre de la frontière.
- ≡ Absence d'harmonisation ou de coordination des réglementations nationales : sociales, fiscales, juridiques, techniques.
- ≡ Manque de cadre transfrontalier pour l'apprentissage, de reconnaissance de diplômes etc.
- ≡ Faiblesse de la gouvernance transfrontalière (Eurorégions, territoires transfrontaliers), tant en termes de portage politique que d'ingénierie territoriale.
- ≡ Cloisonnement sectoriel interne aux collectivités et services des Etats, entraînant une faible prise en compte des enjeux transfrontaliers.
- ≡ Cloisonnement externe horizontal et vertical entre structures.
- ≡ Enjeu transfrontalier restant marginal dans les stratégies, approche de court terme.
- ≡ Stratégies sectorielles prédominantes, manque d'approche territoriale intégrée et de projets structurants et pérennes en transfrontalier.
- ≡ Disparités économiques : différences liées à l'imposition ou aux coûts du travail rendant les relations économiques fortement concurrentielles, ce qui freine la coopération.
- ≡ Difficultés liées à la mobilité transfrontalière empêchant la coopération (manque d'infrastructures, d'entretien des infrastructures existantes, manque d'interconnexions, de fréquences des transports publics etc.).

Obstacle 2 - 500 caractère(s) maximum

Obstacles liés à la frontière en tant que séparation entre 2 communautés (liens individuels, connaissance, visions partagées)

Les relations de coopération sont intimement liées aux échanges entre personnes, mais plusieurs facteurs les freinent :

- ≡ Manque de connaissance des langues des partenaires (faiblesse d'apprentissage à tous les niveaux).
- ≡ Différence des cultures politiques et administratives.
- ≡ Manque de connaissance du territoire transfrontalier et de ses versants nationaux (problème des données transfrontalières), et de vision partagée.
- ≡ Manque de coopération spontanée (nécessité d'inciter et de faciliter la coopération).
- ≡ Manque de confiance, difficulté à s'ouvrir à l'autre. Avant de véritablement collaborer ensemble, une période de connaissance mutuelle longue est nécessaire (le changement d'interlocuteurs nécessite souvent une nouvelle période d'adaptation).

Cela est d'autant plus vrai dans le contexte de crise actuelle (sécurité, réfugiés etc.).

Obstacle 3 - 500 caractère(s) maximum

Obstacles liés à INTERREG et au manque de synergie avec les politiques locales/régionales/nationales

- ≡ Diagnostics transfrontaliers déficients, notamment du fait du manque de données transfrontalières.
- ≡ Manque de stratégie frontalière spécifique et d'approche territoriale des programmes.
- ≡ Manque d'articulation des programmes INTERREG entre eux et avec les autres programmes (régionaux, nationaux).
- ≡ Acteurs territoriaux et socio-économiques insuffisamment représentés dans la gouvernance des programmes.
- ≡ Difficulté de mobiliser le secteur privé (entreprise), notamment à cause du respect des règles sur la concurrence.
- ≡ Complexité et lourdeur des programmes.
- ≡ Implication politique réduite.
- ≡ Pérennisation difficile, exploitation insuffisante des résultats de la coopération et des difficultés rencontrées par des projets.
- ≡ Manque de communication sur INTERREG ainsi que d'échange d'expériences, de bonnes pratiques et des résultats obtenus.

4. Comment pourrait-on surmonter cet/ces obstacle(s)?

Explication: indiquez vos réponses dans l'ordre dans lequel vous avez classé les obstacles à la question 3 ci-dessus. Utilisez un cadre par obstacle et indiquez:

- ≡ tous les aspects de votre proposition de solution, tels que les procédures administratives qui devraient être modifiées ou les dispositions réglementaires nationales, régionales ou locales dont vous estimez qu'elles ont une incidence sur la situation;
- ≡ les organisations, groupes ou personnes dont vous estimez qu'ils devraient être associés au processus;
- ≡ tout autre élément susceptible de contribuer à surmonter l'/les obstacle(s).

Si vous connaissez un exemple concret de projet ou de solution à un problème similaire ailleurs en Europe, veuillez le mentionner également.

Solution à l'obstacle 1 - 500 caractère(s) maximum

Afin de résoudre les obstacles, il faut une action multi-niveaux :

Niveau 1/3 - local/régional :

- ≡ Dans chaque région transfrontalière, travailler à droit constant : coordination administrative, organisation la gouvernance transfrontalière (ingénierie territoriale, observation, portage politique etc.), amélioration de la connaissance mutuelle.
- ≡ Dans chaque collectivité, prendre en compte dans les documents stratégiques le contexte frontalier et l'existence de territoires voisins avec leurs atouts et leurs faiblesses.

Niveau 2/3 - national :

- ≡ Sur chaque frontière, les Etats doivent coopérer pour coordonner dans tous les secteurs leurs législations, les stratégies (voire les faire évoluer), l'observation statistique.
- ≡ Il faut mieux légiférer au niveau national, prendre en compte l'impact des nouvelles législations sur les territoires transfrontaliers
- ≡ Il faut mobiliser les élus nationaux (notamment parlementaires de chaque état et parlementaires européens) pour constater les difficultés et proposer des solutions.
- ≡ Dans chaque Etat, avoir un référent sur le transfrontalier dans chaque ministère, organiser une coordination interministérielle, une veille et un pilotage thématique par frontière.
- ≡ Mettre le transfrontalier au cœur de la politique de cohésion (notamment en coordonnant sur chaque frontière l'élaboration et le suivi des accords de partenariat etc.).
- ≡ Reconnaître la spécificité de la coopération transfrontalière (frontières maritimes etc.).

Niveau 3/3 - européen :

- ≡ Au plan européen, il faut également une prise en compte par les politiques sectorielles et plus de coordination :
 - Commission européenne : prise en compte par les DG, processus interservices.
 - Parlement européen : entre commissions (REGI etc.), et avec les parlements nationaux.
 - Conseil : porter régulièrement les enjeux transfrontaliers au CAG et dans les réunions informelles de ministres (cf. présidence Luxembourg de 2015).
- ≡ Il faut mieux légiférer au niveau européen (impact des nouvelles législations sur les territoires transfrontaliers) ; et de nouveaux outils comme celui proposé par le Luxembourg (« ECBC » : EN European cross-border convention ; FR Convention transfrontalière européenne).

Solution à l'obstacle 2 - 500 caractère(s) maximum

Dans les régions frontalières, il faut également agir sur/avec la société civile :

- ≡ Développer les projets people-to-people et inciter la société civile à coopérer.
- ≡ Encourager l'apprentissage de la langue du voisin (éducation primaire, collèges, lycées, formation continue).
- ≡ Créer sur chaque frontière des lieux de formation et de capitalisation pérennes du type de l'Euro-institut de Kehl.
- ≡ Développement de la citoyenneté transfrontalière et européenne, via un enseignement commun de l'histoire (à l'exemple du livre franco-allemand), de la culture.
- ≡ Démontrer que les zones frontalières jouent le rôle de laboratoire pour une citoyenneté européenne.
- ≡ Favoriser la mobilité transfrontalière de tous les publics (élèves, apprentis, étudiants, travailleurs etc.).
- ≡ Développer les medias transfrontaliers.

Au niveau des programmes INTERREG :

Les programmes INTERREG doivent :

- ≡ Favoriser l'interconnaissance des partenaires. Les relations doivent se construire dans la durée pour pouvoir engendrer des projets co-construits.
- ≡ Renforcer le rôle de collectivités et groupements transfrontaliers dans les programmes INTERREG, afin de construire des territoires et des régions transfrontalières, notamment via les outils de développement territorial intégré.
- ≡ Développer des formes innovantes de gouvernance territoriale transfrontalière, en développement notamment une ingénierie territoriale transfrontalière, avec le soutien des programmes INTERREG.
- ≡ Développer les financements de projets « people to people » (micro-projets etc.) à destination d'acteurs de la société civile.
- ≡ Améliorer la connaissance mutuelle, les mécanismes d'information, de consultation transfrontalière, et renforcer le sentiment d'appartenance à un espace commun.
- ≡ Dédier une partie des fonds à l'amélioration de la mobilité transfrontalière.

Par ailleurs,

- ≡ Il faut coordonner les Programmes de Coopération (PC) entre eux (coordination des travaux des secrétariats conjoints, animation territoriale renforcée etc.) et avec les autres programmes régionaux et nationaux.
- ≡ Les programmes de réseau (Interact, INTERREG Europe, Urbact, ESPON) doivent chacun dans leur domaine prendre en compte l'enjeu d'intégration transfrontalière.
- ≡ Les gestionnaires de programmes doivent communiquer les difficultés rencontrées systématiquement aux élus nationaux, ainsi qu'aux DG concernées, pour permettre une meilleure prise en compte de la réalité.
- ≡ Il s'agit de construire véritablement l'Europe, vocation initiale d'INTERREG, avec une véritable volonté des Etats de coopérer et d'harmoniser.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

1. Avez-vous connaissance d'activités de coopération transfrontalière dans votre région?

- Oui**
- Non
- Veuillez préciser - 300 caractère(s) maximum

La MOT suit les coopérations transfrontalières sur l'ensemble des frontières françaises et européennes, dans une approche à la fois thématique, territoriale et multiniveaux.

2. La coopération transfrontalière s'est-elle améliorée dans votre région ces dix dernières années?

- Oui**
- Non
- Je ne sais pas

Pourquoi la coopération s'est-elle améliorée? 500 caractère(s) maximum

- ≡ En termes de financement les programmes INTERREG, qui ont amorcé et facilité la coopération transfrontalière, ont été déterminants, même s'ils ne sont pas les seules sources de financement (fonds transfrontaliers, projets structurants financés par les Etats etc.).
- ≡ L'approche bottom-up a favorisé la remontée de projets issus des territoires et de leurs acteurs.

- ≡ La coopération a permis d'amplifier, au fil du temps, la connaissance mutuelle, la mise en réseau d'acteurs et de structures existantes, le développement de structures communes mutualisant des compétences et des outils et la diffusion des actions pilotes étrangères, ainsi que la qualité des projets.

La MOT (depuis sa création en 1998), et plus généralement toutes les structures dédiées à la coopération transfrontalière (ARFE, CESCO, réseau CECICN, Euro-institut de Kehl et réseau TEIN) ont contribué à promouvoir la coopération transfrontalière.

Pourquoi la coopération ne s'est-elle pas améliorée? 500 caractère(s) maximum

De nombreux obstacles à la coopération transfrontalière persistent à tous les niveaux : des obstacles administratifs, institutionnels, économiques, culturels, ainsi qu'une manque de connaissances, de confiance et de volonté des acteurs.

Les projets approuvés ne sont pas toujours pérennes. Si leur qualité tend à s'améliorer, notamment depuis la génération de programmes 2007, ils ne sont pas toujours synonymes d'apport concret et durable aux territoires et aux acteurs concernés.

3. Connaissez-vous Interreg ou la coopération territoriale européenne?

- Oui**
 Non

Qu'est-ce que cela représente pour vous? 300 caractère(s) maximum

INTERREG est un outil indispensable pour renforcer les partenariats et la réalisation de projets communs, mais aussi rapprocher les peuples et donc construire l'Europe concrète au plus près des territoires. Il est nécessaire de le réaffirmer, notamment pour les « vieilles frontières » d'Europe de l'ouest, face à la tentation de dire qu'elles n'auraient plus (ou moins) besoin d'INTERREG, car elles en bénéficient depuis 25 ans. En fait, il faut redoubler de vigilance, les générations se succèdent, les nouvelles n'apprennent plus la langue de l'autre, ne voient plus l'enjeu de la (ré)conciliation. Toutes les frontières doivent continuer à être soutenues dans le cadre d'INTERREG, qu'il faut adapter aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Les collectivités territoriales, les Etats et l'Europe doivent chacun à leur niveau tirer les enseignements des bilans de chaque projet et effacer ce qui fait subsister les frontières. Il ne suffit pas d'uniquement financer des projets. Il faut aussi, continuer de construire l'Union, harmoniser progressivement les dispositifs sociaux, fiscaux, économiques, etc. Pour une coopération constructive et pérenne, les territoires devront continuer à participer aux dispositifs non seulement dans une perspective de court terme mais aussi avec une vision politique à moyen et long termes.

4. Avez-vous d'autres observations? 500 caractère(s) maximum

Il est nécessaire d'améliorer la connaissance de la CTE, des programmes de coopération, avec leur fonctionnement et leurs résultats, pour tous les acteurs concernés : acteurs publics, privés, de la société civile, pour que chacun puisse comprendre l'Europe, avec ses cadres, ses possibilités de financements, et surtout sa valeur ajoutée.

5. Possédez-vous des publications sur les obstacles transfrontaliers qui pourraient être utiles dans le cadre de cette consultation?

Le cas échéant, vous pouvez les téléverser ici. Si le fichier dépasse 1 Mo, veuillez l'envoyer par courrier électronique à l'adresse REGIO CONSULTATION BORDER OBSTACLES.

Veuillez fournir les renseignements suivants concernant la/les publication(s):

- ≡ titre;
- ≡ date de publication (AAAA-MM);
- ≡ auteur;
- ≡ adresse URL complète du site où se trouve la publication (si elle est disponible en ligne).

Comme vous répondez pour le compte d'un groupe d'intérêts paneuropéen, veuillez téléverser votre contribution sur les obstacles dans les régions frontalières ici. Sélectionnez le fichier à téléverser. Si la publication à téléverser dépasse 1 Mo, veuillez l'envoyer par courrier électronique à l'adresse REGIO CONSULTATION BORDER OBSTACLES en fournissant les renseignements suivants: titre, date de publication (AAAA-MM), auteur et adresse URL complète de la page où se trouve la publication (si elle est disponible en ligne).

Les organisations et les autorités publiques peuvent apporter leurs contributions dans n'importe quelle langue officielle. Sachez toutefois que la Commission pourra traiter plus rapidement les contributions rédigées en français, allemand et (surtout) anglais.

Les informations suivantes doivent figurer dans le document:

- ≡ nom de l'organisation soumettant le document;
- ≡ pays d'établissement/où se trouve le siège;
- ≡ coordonnées, y compris une adresse électronique.

Si votre organisation est inscrite au registre de transparence, mentionnez votre numéro d'identification. Si elle n'est **pas** enregistrée, vous pouvez le faire maintenant. Soumettez ensuite votre contribution en tant qu'organisation enregistrée. Pour en savoir plus sur le registre de transparence, cliquez ici.

En répondant, veuillez avoir à l'esprit les questions suivantes:

1. Quels sont d'après vous les principaux obstacles aux activités transfrontalières dans l'UE? Cela peut concerner plusieurs aspects, tels que les difficultés d'accès, les obstacles linguistiques, les obstacles juridiques et administratifs, le manque de confiance, les disparités économiques, les différences socioculturelles et le manque de volonté de collaboration des pouvoirs publics.
2. Quelle est la forme prise par cet/ces obstacle(s) dans votre vie quotidienne?
3. Que pourrait-on faire pour surmonter cet obstacle/ces obstacles? Mentionnez tous les aspects de la solution que vous proposez, et notamment:
 - ≡ les procédures administratives à modifier;
 - ≡ les organisations, groupes ou personnes à associer;
 - ≡ les dispositions réglementaires nationales, régionales ou locales incompatibles entre elles.

Veuillez téléverser votre fichier.

Veuillez choisir comment votre contribution sera publiée.

- Intégralement (vous consentez à la publication de toutes les informations contenues dans votre contribution, y compris votre identité)**
- Anonymement (vous consentez à la publication de toutes les informations contenues dans votre contribution, hormis votre nom/le nom de votre organisation, l'adresse électronique/de contact fournie et le numéro d'identification au registre de transparence)
- Aucune publication (votre réponse ne sera pas publiée et ne sera utilisée qu'au sein de la Commission)

Annexe - Liste des pièces jointes

Réponse de la MOT à la consultation publique de la Commission européenne : Surmonter les obstacles dans les régions frontalières

Décembre 2015

Cahier « L'observation des territoires transfrontaliers »

titre	L'observation des territoires transfrontaliers
date de publication	2014-03
auteur	Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
adresse URL	http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Cahiers/Cahiers_de_la_MOT_9_FR.pdf
autre information	Les cahiers de la MOT, Cahier N°9

Guide méthodologique « Articuler la politique de cohésion, les dispositifs de gouvernance et les logiques territoriales transfrontalières »

titre	Guide méthodologique - Articuler la politique de cohésion, les dispositifs de gouvernance et les logiques territoriales transfrontalières
date de publication	2012-11
auteur	Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
adresse URL	http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Europe/Guide_methodologique.pdf
autre information	Publication du projet Europ'Act « Articuler la politique de cohésion, les dispositifs de gouvernance et les logiques territoriales transfrontalières », mené par la MOT de août 2011 à novembre 2012

Ouvrage « Cadre juridique de la coopération transfrontalière : Outils juridiques au service des projets transfrontaliers »

titre	Cadre juridique de la coopération transfrontalière : Outils juridiques au service des projets transfrontaliers
date de publication	2013-12
auteur	Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
adresse URL	http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Etudes_Publications_MOT/Cadre_juridique_de_la_cooperation_transfrontaliere_FR.pdf
autre information	Document final du projet Europ'Act « Informer les acteurs locaux aux frontières métropolitaines pour faciliter le choix des montages opérationnels transfrontaliers pour la période de programmation 2014/2020 », mené par la MOT de octobre 2012 à décembre 2013

Ouvrage « Développement économique transfrontalier – Introduction à la thématique – fiches projets »

titre	Développement économique transfrontalier – Introduction à la thématique – Fiches projets
date de publication	2015-09
auteur	MOT
adresse URL	http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Etudes_Publications_MOT/BROCHURE_DEV_ECO_FR.pdf
autre information	Un des deux ouvrages du projet Europ'Act « Le développement économique intégré des territoires transfrontaliers », mené par la MOT janvier 2014 - novembre 2015

Guide pratique « Développement économique transfrontalier – La construction des partenariats – Le montage de projets »

titre	Développement économique transfrontalier – Guide pratique – La construction des partenariats – Le montage de projets
date de publication	2015-09
auteur	Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
adresse URL	http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Etudes_Publications_MOT/GUIDE_PRATIQUE_DEV_ECO_FR.pdf
autre information	Un des deux ouvrages du projet Europ'Act « Le développement économique intégré des territoires transfrontaliers », mené par la MOT janvier 2014 - novembre 2015

Etude « Cross-border Cooperation: Obstacles to Overcome » pour la présidence luxembourgeoise

titre	Preparation of the Luxembourgish Presidency of the EU Council - Cross-border Cooperation: Obstacles to Overcome
date de publication	2015-06
auteur	Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
adresse URL	http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Etudes_Publications_MOT/Obstacles_to_CBC_LU_EU_presidency.pdf
autre information	

Etude « Building Legal Provisions to Overcome Obstacles to Cross-border Cooperation » pour la présidence luxembourgeoise

titre	Building Legal Provisions to Overcome Obstacles to Cross-border Cooperation - Luxembourgish Presidency of the EU Council
date de publication	2015-09
auteur	Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
adresse URL	http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Documents_MOT/Etudes_Publications_MOT/2015_09_Legal_provisions_Obstacles_to_CBC.pdf
autre information	

Ouvrage « La coopération territoriale en Europe - Une perspective historique » de la DG REGIO

titre	La coopération territoriale en Europe - Une perspective historique
date de publication	2015
auteur	Birte WASSEBERG, Bernard REITEL, Jean PEYRONY, Jean RUBIO
adresse URL	http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/publications/brochures/2015/territorial-cooperation-in-europe-a-historical-perspective
autre information	Ouvrage réalisé pour le compte de la Commission européenne Luxembourg Office des Publications de l'Union européenne Versions : FR, DE, EN

Article « Frontières et cohésion territoriale »

titre	Frontières et cohésion territoriale
date de publication	2014
auteur	Jean PEYRONY
adresse URL	http://80.14.151.207:8080/jlbweb/jlbWeb/DC2422294.pdf?html=Bur&base=mot&file=1476.pdf
autre information	Article dans BECK, J., WASSEBERG, B. (dir.), Vivre et penser la coopération transfrontalière (Volume 6): vers une cohésion territoriale? Stuttgart : Steiner Verlag, p.153-174

Article "Planning for Cross-Border Territories: The Role Played by Spatial Information"

titre	Planning for Cross-Border Territories: The Role Played by Spatial Information
date de publication	2012-06
auteur	Jean PEYRONY, Olivier DENERT
adresse URL	http://link.springer.com/article/10.1007/s13147-012-0156-0
autre information	Article payant, paru dans "Raumforschung und Raumordnung", Vol. 70, n 3, p. 229-240